Envoyé en préfecture le 01/10/2024
Reçu en préfecture le 01/10/2024
Publié le 01/10/2024
ID : 014-979895364-20240925-DELIB2024_079-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS
SYNDICAT DES EAUX DU BOCAGE VIROIS

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du Mercredi 25 septembre 2024

SERVICE EAU POTABLE
ACCORD CADRE DE TRAVAUX – TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE
Délibération n°79/2024

Date de convocation des Délégués Syndicaux ..... 16 septembre 2024
Date d'affichage ..... 17 septembre 2024

Nombre de Membres dont le Comité Syndical est composé	49
Nombre de Délégués en exercice	49
Nombre de Délégués qui assistaient à la séance	26
Nombre de Procurations	03

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq septembre, à 17h00, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la salle des fêtes de Roullours - 14500 VIRE NORMANDIE, sous la présidence de Monsieur Francis HERMON, Président.

Etaient présents **:** Mesdames et Messieurs BRISON-VALOGNES Coraline, BROGNIART Frédéric, CHANU Hervé, CHENEL Fernand, DECLOMESNIL Alain, DROULLON Joël, DUFLOT Alain, DUVAUX Maryse, FAUDET Olivier, FERGANT Françoise, GALLIER Pierre-Henri, HERBERT Jean-Luc, HERMON Francis, HEUDE Valérie, JUS Eric, LAFOSSE Jean-Marc, LECHERBONNIER Alain, LEFRANCOIS Denis, LELARGE Michel, MALOISEL Gilles, MAROT DECAEN Michel, MURIER Jean-Pierre, RAVENEL Georges, ROBBES Martine, ROSSI Annie, SILLERE Michel et WIELGOSIK Frédéric.

M. FAUDET Olivier quitte la salle et ne participe pas à la présente délibération ni aux suivantes.

Etaient absents excusés : Mesdames et Messieurs ALLEGRE Gilles, ARNAUD Christine, BASYN Dirk, BAZIN Lucien, BESSIN Irène, CATHERINE Pascal, DESMOTTES Nicole, FAUDET Olivier, GOSSMANN Patrick, GUETTIER Mickaël, et LETELLIER Nadine.

Envoyé en préfecture le 01/10/2024
Reçu en préfecture le 01/10/2024
Publié le 01/10/2024
ID : 014-979895364-20240925-DELIB2024_079-DE

Etaient absents : Mesdames et Messieurs BENOIST Bernard, COUPEAUX Alain, COURTEILLE Jacques, DEBROIZE Pascal, ENGUEHARD Samuel, GOETHALS Corentin, LENOBLE Angélique, LEVERT Joël, MAINCENT Lyliane, MARTIN Eric, RUAULT Jean-Claude, et VELANY Guy.

Procurations : de Monsieur CATHERINE Pascal à Monsieur LEFRANCOIS Denis, de Madame DESMOTTES Nicole à Monsieur DROULLON Joël, de Monsieur GOSSMANN Patrick à Madame ROBBES Martine.

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

La séance a été déclarée ouverte à 17h12.

Monsieur CHANU Hervé a été nommé secrétaire de séance.

Par délibération en date du 19 octobre 2023, le Conseil d'Administration du Service Eau Vire Normandie a approuvé le lancement d'un accord cadre de travaux pour le renouvellement des réseaux d'eau potable pour une durée d'un an renouvelable 3 fois par reconduction expresse, et pour un montant annuel compris entre 200 000 € et 500 000 € HT.

Ce marché a été attribué au groupement solidaire d'entreprise Bernasconi TP / Sturno / Mongodin (mandataire : Bernasconi TP) et visé en sous-préfecture le 28 décembre 2023.

Dans le cadre des travaux 2024, il est prévu de confier à ce groupement d'entreprises les travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable sur les rues suivantes, à Vire Normandie :

- Rue Saint Martin (736 ml) pour un montant estimé à 264 935,76 € HT
- Rue de la Cavée (345 ml) pour un montant estimé à 124 578,70 € HT
- Rue de Caen (228 ml) pour un montant estimé à 109 736,12 € HT

Soit un montant total estimé de 499 250,58 € HT

Il est également proposé de procéder à la reconduction expresse du marché pour un an.

Il est par ailleurs précisé que les travaux réalisés dans le cadre de ce marché peuvent être réalisés sur l'ensemble des communes du Syndicat.

Après délibération, **à l'unanimité des présents**, les délégués syndicaux :

- Autorisent le Président à signer les devis pour les travaux indiqués ci-dessus, ainsi que les futurs devis, dans la limite du montant annuel du marché,
- Autorisent le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la reconduction expresse du marché dans la limite de 3 reconductions annuelles,
- Donnent pouvoir au Président pour mener à bien l'exécution de la présente délibération et signer tous les documents relatifs à ce marché.

Fait et délibéré en séance publique les, jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le PRESIDENT
du Syndicat des Eaux du Bocage VIROIS,
Francis HERMON

Certifiée exécutoire après transmission à
La Sous-préfecture de Vire et publication

Syndicat des Eaux du Bocage Virois